



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Cinquième Commission

Points 124 et 55 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2006-2007

**Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

**Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau
sur l'examen global approfondi à mi-parcours
de la mise en œuvre du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2001-2010**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.2/60/L.32/Rev.1**

**Trentième rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné un avant-tirage de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/60/24), conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/60/L.32/Rev.1 relatif à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

2. Les activités concernant la suite à donner aux demandes formulées dans le projet de résolution sont décrites aux paragraphes 10 à 13 de l'état présenté par le Secrétaire général; les paragraphes 14 à 17 contiennent des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007.



3. Le Secrétaire général estime qu'il faudrait inscrire un crédit supplémentaire d'un montant de 31 200 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, au titre des services administratifs d'appui. **Le montant étant peu élevé, le Comité consultatif considère qu'il devrait être financé à l'aide des crédits déjà prévus.**

4. Le Secrétaire général indique que des ressources supplémentaires d'un montant total de 223 200 dollars devraient être inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité consultatif croit comprendre que le Secrétariat compte indiquer, dans l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qu'il présentera très prochainement, dans quelle mesure le coût des services de conférence supplémentaires pourrait être financé à l'aide des crédits déjà prévus. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que la question du coût des services de conférence à assurer soit examinée dans le cadre de l'état récapitulatif prévu selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987 régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.**
